Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_24-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 Février 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 Janvier 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 29

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Yves SCHRYVE, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Stéphanie MINGANT, Michel FORGET, Manuel POTTIER, Isabelle BALTUS, Emilie CERISAY, Frédérique DIETER-PUSTOCH, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, Isabelle LE DOUARON, Arnaud LE PENNEC, Pierre GUILLON , Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Didier LE ROUX, Leïla BARON, Eric SAINTILAN, Sonia MONFORT, Michel TOBIE, Serge NILLY, Bruno GOENVIC, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 4

Morgane COME a donné pouvoir à Danièle BROCHU
David LE DOUSSAL a donné pouvoir à Eric ALAGON
Christophe COUIC a donné pouvoir à Stéphanie MINGANT
Ronan GOUEREC a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_24-DE

24. RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2026-2029 : CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LA DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

Exposé :

L'éducation est un bien commun essentiel, moteur de justice sociale et fondement de l'égalité démocratique.

Depuis 2022, auprès et avec le soutien de ses partenaires CAF[1] et Etat (SDJES[2] et DASEN[3]), la Ville de Quimperlé est engagée dans cette ambition : coordonner les actions éducatives sur tous les temps de l'enfant et construire une politique éducative inclusive, émancipatrice et durable.

Placer l'enfant et sa famille au centre de la réflexion, travailler dans le dialogue, la bienveillance et le professionnalisme avec les acteurs de l'éducation afin de garantir les conditions d'un accueil cohérent, complémentaire et de qualité sur tous les temps de sa journée est une volonté forte de la commune de Quimperlé.

Cet engagement a été formalisé en 2022 dans un premier Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et se déclinait autour de 3 grands axes, eux-mêmes déclinés dans le projet pédagogique de chaque école (rédigé par les équipes périscolaires, en complément des projets d'école, réalisés par les directions d'école) :

- Promouvoir le bien vivre ensemble
- Permettre à l'enfant d'être acteur sur sa structure
- Créer du lien entre les différents acteurs éducatifs

Ainsi, quotidiennement, ce sont plus de cent-cinquante personnes, agents municipaux des services éducation, sport, vie associative et citoyenneté, culture, bâtiment, enseignants, AESH, professionnels de la crèche, ... qui se mobilisent auprès des enfants et des jeunes quimperlois pour leur proposer un service public d'accueil et d'éducation de qualité.

Le document en annexe présente tout d'abord un état des lieux des acteurs de l'enfance et la jeunesse sur la commune et le territoire puis dresse un bilan détaillé des actions conduites durant ces 3 dernières années.
Le nouveau PEDT (2026-2029) s'inscrit dans la continuité du premier, en élargissant le public concerné : du tout petit au jeune adulte et vise à renforcer les actions mises en œuvre et en développer de nouvelles autour de 3 grandes thématiques qui englobent les axes du premier projet :

- Bien grandir : Offrir un environnement éducatif et sécurisé, développer la curiosité, la créativité et l'autonomie des enfants et jeunes, et garantir la continuité éducative entre tous les temps et lieux.
- Bien vivre ensemble : favoriser l'inclusion, le respect des différentes, l'égalité et la coopération et renforcer le vivre-ensemble et la citoyenneté dès le plus jeune âge
- Bien accompagner : renforcer la collaboration entre acteurs éducatifs, pérenniser les partenariats avec les services municipaux et associations, former les professionnels et impliquer les enfants, jeunes et familles dans la vie éducative.

Dans ce nouveau millésime, un focus sera fait sur la pause méridienne, moment fort du périscolaire et engagement de la commune autour du bien manger, l'éducation à l'alimentation. Durant ce temps méridien, les partenaires associatifs du territoire viennent renforcer les équipes

[1] Caisse d'Allocations Familiales
[2] Services Départementaux de l'Engagement, de la Jeunesse et des Sports (SDJES)
[3] Direction Académique des Services de l'Education Nationale

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_24-DE

d'encadrement et proposer aux enfants la découverte de différents sports et activités culturelles et artistiques tout au long de l'année. Garantir un accès aux arts et à la culture à tous les enfants sera également un pilier de cette nouvelle démarche.

Le PEDT est la formalisation de la politique éducative de la commune qui est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales. Les conditions de ce partenariat sont détaillées d'une part dans la Convention Territoriale Globale qui sera retravaillée en 2026 et, d'autre part, dans la convention qui lie la Ville de Quimperlé à la CAF 29.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le renouvellement du PEDT pour la Ville de Quimperlé
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative ce renouvellement de PEDT et l'ensemble des documents inhérents à son application.

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_24-DE